



c/o Nature & Progrès 49, rue Raspail 93100 MONTREUIL

Lettre d'information

n° 73

juillet - septembre 1996

ISSN 0996-5572

5 F

Éditorial

L'ACHÈVEMENT DU PROGRAMME NUCLÉAIRE FRANÇAIS

Le réacteur de Chooz B1 a été connecté au réseau cet été, tandis que celui de Civaux 1 est en phase d'essai de pression et que sa divergence est prévue pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. La construction de Civaux 2 est également très avancée.

C'est la dernière série de réacteurs français en construction. Ils sont de type à eau pressurisée Westinghouse, avec quelques nouveautés techniques qui réserveront certainement de désagréables surprises. Il est à noter qu'ils sont intégralement français : jusque-là, EDF devait encore verser quelques royalties à la compagnie américaine. On est donc parvenu à la phase d'achèvement du programme nucléaire français tel qu'il a été conçu au cours des années 1970.

La différence de ce qui s'est passé dans *tous les autres pays industriels occidentaux*, la société française n'a réussi ni à infléchir le dévelop-

pement de l'industrie nucléaire ni à le limiter. Les actions en justice ont été régulièrement déboutées, la rationalité économique de long terme a été systématiquement ignorée, les risques pour la santé et la sécurité des populations négligés.

L'attention se porte de plus en plus sur la montagne de déchets atomiques qui grossit, et les résistances sont confrontées à l'énormité du problème : la meilleure façon de ne pas subir le casse-tête insoluble des déchets nucléaires serait de ne pas les produire. Leur gestion ne recevra aucune solution technique satisfaisante, et il faudra tôt ou tard sacrifier une région de France ou *d'ailleurs* pour les y stocker.

Les antinucléaires, réduits à l'état de veilleurs devant un désastre construit avec acharnement, savent qu'ils pèsent fort peu, mais ils demeurent le dernier rideau défensif face au délire atomique.

Alerte !

contre les remblaiements pour
la construction d'une centrale
au Carnet (près de Nantes)

Marche le 20 octobre 1996

*A 14 h Parking et rendez-vous
Base nautique du Migron*

*A 15 h Rassemblement
aux écluses du Carnet*

(contact : M.A.E.L., 2 Bd de Launay, 44100 Nantes)

FORUM

pour la sortie immédiate du nucléaire

2 et 3 novembre 1996 - Halle J. Baylet -
Valence d'Agen

SAMEDI MATIN

10h-12h : rencontre avec des
travailleurs EDF autour de la
vidéo « les trimardeurs du
nucléaire ».

APRÈS-MIDI

14h : présentation du forum
14h30 - 17h : 3 ateliers
(sortie immédiate du nucléaire
avec R. Belbéoch du GSIEN,
les pastilles d'iode avec Ph.
Perrin de la CRIIRAD, les
énergies renouvelables avec
diverses associations)
18h - 19h : compte rendu des

ateliers

20h30 - 22h30 : table ronde sur
l'énergie
22h30 : bal

DIMANCHE MATIN

10h-12h30 : coordination
grand sud
bilan rencontre du 28-29 sept.,
actions dans la région
attitude vis-à-vis des médias
pour une autre politique éner-
gétique

La prétention d'EDF à la transparence n'est plus qu'un souvenir de propagande : il est plus que jamais difficile de savoir ce que cette entreprise fabrique dans ses réacteurs nucléaires, comment elle parvient à maintenir la production à un niveau apparemment supérieur à celui qui prévaut dans les pays industriels étrangers. C'est dans ce contexte que nous avons posé une série de questions à la Direction de la Sûreté des Installations nucléaires, organisme dépendant du ministère de l'Industrie et chargé de la surveillance du parc nucléaire de EDF.

Comité Stop-Nogent
c/o Nature et Progrès
49, rue Raspail
93100 MONTREUIL

Paris, le 19 septembre 1996

Lettre en recommandé
avec accusé de réception

DSIN
Madame Michèle Rousseau
Monsieur Dominique Lagarde
Ministère de l'Industrie
99-101 rue de Grenelle
75700 PARIS

Madame, Monsieur,

Notre association s'intéresse de près aux problèmes de sûreté nucléaire, et dans ce cadre, a étudié un certain nombre de paramètres concernant les REP 1.300 MWe de Nogent-sur-Seine pour les années 1993 et 1994.

D'après un document édité par le service de l'équipement d'EDF en 1987, ces réacteurs sont prévus pour une puissance nominale de 3.817 MWth fournissant une puissance électrique nette de 1.270 MWe. Dans un courrier de mars 1992, le directeur du site EDF-Nogent nous informait que la température moyenne du circuit primaire avait été abaissée de 4,2 °C, afin de réduire l'effet de dégradation de l'alliage Inconel 600, et d'abaisser la pression de la vapeur secondaire de 5 bar pour préserver les vannes d'admission turbine d'un laminage important. Ce courrier précise que cette modification, réalisée en 1989 sur Nogent 1 et 1990 sur Nogent 2, n'a en rien modifiée les puissances thermiques et électriques des deux tranches. Cependant, dans un rapport du SCSIN au CSSIN de février 1989, il est précisé que ce programme de baisse de température peut engendrer une perte de rendement de 1 % par degré baissé.

D'autre part, les courbes transmises par EDF dans son rapport « environnement » pour 1993 et 1994 indiquent en moyenne quotidienne une puissance électrique nette de 1.310 MWe à 100 % de la puissance nominale pour chacune des deux tranches, soit un gain de puissance de 3,15 %. Les documents DUP et DAC prévoyaient une évacuation d'énergie par les aéroréfrigérants de 5.000 MWth à 100 % de la puissance nominale avec une évaporation d'eau de 1,2 à 1,57 m³/s selon conditions météorologiques ; or, les courbes d'évaporation d'eau, ainsi que les courbes de rejets thermiques en Seine, en valeur moyenne quotidienne pour 1993 et 1994, indiquent pour une partie du temps où les deux réacteurs sont à pleine puissance, des rejets supérieurs aux prévisions.

Ces différents éléments nous laissent supposer que l'exploitant pourrait faire fonctionner ses installations au-delà de 100 % de la puissance nominale. Quelle est la marge de puissance pour laquelle vous consentez à accorder une autorisation de dépassement ou une dérogation ? Nous souhaitons obtenir de vos services un certain nombre d'éléments nécessaires aux vérifications, paramètres à l'origine et actuels, dérogations et nouvelles autorisations accordées par le SCSIN ou la DSIN, éléments contrôlés par vos services et résultats de ces contrôles. De manière générale, dans l'état actuel des connaissances, quelle est la surpuissance que vous considérez comme admissible sur un réacteur nucléaire, sans compromettre le bon fonctionnement de l'installation ?

Nous souhaitons aussi que vous nous communiquiez les valeurs précises à 100 % PN (puissance nominale), avant et après modification de température, pour les éléments suivants :

Éléments concernant le circuit primaire :

- puissance thermique du cœur,
- coefficient d'échange entre l'eau du circuit primaire et la paroi du combustible,
- surface d'échange dans le cœur,
- température du combustible,

- température moyenne du fluide primaire,
- débit massique du fluide primaire,
- vitesse de rotation des pompes primaires,
- chaleur spécifique du fluide primaire,
- température de sortie de cœur (température branche chaude),
- température d'entrée de cœur (température branche froide),

Échange thermique aux générateurs de vapeur (GV) :

- puissance échangée au niveau des générateurs de vapeur entre fluides primaire et secondaire,
- coefficient d'échange entre fluide primaire et paroi de GV,
- surface d'échange dans les GV,

Éléments concernant le circuit secondaire :

- température de saturation ou température de sortie vapeur,
- débit massique du fluide secondaire,
- pression du circuit secondaire,
- température d'entrée GV du fluide secondaire,
- température de sortie GV de la vapeur,
- élévation d'enthalpie de l'eau secondaire.

Éléments concernant le circuit tertiaire :

Nous souhaitons aussi acquérir ces différents paramètres de puissance, température, pression, débit, coefficient et surface d'échange pour les condenseurs et aérorefrigérants. Éventuellement, si ces derniers éléments ne dépendent pas de la compétence de la DSIN, nous vous prions de nous indiquer quel est le service concerné.

Le SCSIN avait autorisé l'exploitant, en 1988, à une utilisation accrue du combustible, faisant passer le taux de combustion de 33.000 MWj/t (mégawatt-jour par tonne) à 47.000 MWj/t, soit 300 JEPP (jours d'équivalent pleine puissance) plus 45 jours de prolongation de cycle ; sous réserve d'études complémentaires sur le plan de la sûreté. Nous souhaitons connaître l'évolution de la situation à la suite de cette autorisation, cette énergie disponible supplémentaire ne semblant pas s'être traduite en allongement des cycles.

Pour éclaircir ces différents points, nous vous proposons une entrevue.

Veillez agréer, etc.

Pour le comité Stop-Nogent
le représentant légal

MYSTÉRIEUX DYSFONCTIONNEMENT À NOGENT-SUR-SEINE

Le 10 juillet 96, la **DRIRE Champagne-Ardenne** envoyait le document indiquant les mesures de radioactivité mensuelles faites par la centrale de Nogent-sur-Seine pour le mois de juin 1996.

Ces mesures montraient un dépassement de 20 % des limites autorisées pour les rejets en tritium.

Commentaire EDF : Les activités rejetées dans l'environnement restent très faibles, en deçà des limites réglementaires, sauf pour l'activité volumique ajoutée en tritium après dilution dans les eaux réceptrices où les analyses effectuées au CNPE de Nogent ont montré un dépassement de l'arrêté (limite à 80 Bq/l maximum). Des contrôles, faits par l'OPRI, ont confirmé nos résultats. Ce dépassement est sans conséquence pour l'environnement.

Toute autre conclusion aurait été une grosse surprise. Cependant le point le plus préoccupant n'est pas là. Ne disposant que des informations fournies au public, il serait bien hasardeux d'avancer une quelconque hypothèse sur l'origine des rejets de tritium anormaux survenus pendant le dernier arrêt de tranche. Or, il y a eu dysfonctionnement. Mais pas la moindre indication n'a été donnée sur sa nature. Est-il banal ou inquiétant ? L'absence de conséquence notable sur l'environnement

ne permet nullement de répondre à cette question. Des conséquences anodines peuvent être la seule manifestation visible de défaillances humaines ou matérielles qu'en fait, il faut prendre très au sérieux. Car un accident grave (Three Mile Island, Tchernobyl) résulte souvent d'une combinaison d'événements (erreurs de conception qu'aucun responsable n'a considéré comme telles avant l'accident, manquements aux règles de conduite, comportement défectueux du matériel) qui, isolées, ne prêtent à aucune conséquence spectaculaire. Une fois de plus, après un incident dans une centrale nucléaire d'EDF, l'information mise à la disposition de tous est

Le tritium est un isotope de l'hydrogène, c'est-à-dire qu'il en a les mêmes propriétés chimiques. Il est souvent considéré comme l'un des corps radioactifs les moins nocifs. En effet, s'il est combiné à l'oxygène pour former de l'eau tritiée, celle-ci a tendance à passer rapidement à travers l'organisme humain. En revanche si, par un jeu de réactions chimiques très mal connues, il se retrouve comme constituant de molécules organiques dans la chaîne alimentaire, sa nocivité peut être considérablement accrue.

Vote et nucléaire au Japon

La France est un pays où le nucléaire s'est toujours décidé dans le secret des cabinets ministériels et des commissions technocratiques. Le simple fait que des consultations formellement démocratiques puissent se tenir à ce sujet nous paraît d'un exotisme indéfinissable et pour tout dire enviable. Selon ce critère élémentaire, si la situation est loin d'y être plaisante, le Japon est une société un peu moins éloignée que la nôtre d'une véritable démocratie : les deux textes qui suivent sont traduits de Nuke Info, bulletin des antinucléaires japonais rédigé en langue anglaise.

Il n'y aura pas de maire antinucléaire à Suzu

Le 14 juillet 1996, une élection municipale a eu lieu à Suzu, préfecture d'Ishikawa. Les résultats de celle d'avril 1993 avaient été annulés par la Cour suprême le 31 mai 1996, à la suite d'irrégularités. Cette fois encore, les forces opposées à la centrale nucléaire ont soutenu M. Junichiro Kashida, un ancien directeur d'école. Mais il a malheureusement perdu face à M. Osamu Kaiso, ancien directeur des affaires générales de Suzu et successeur du maire invalidé.

Suzu se trouve dans le secteur desservi par la Hokuriku Electric Power (HEPCO). Les compagnies électriques du Kansai et du Chubu prévoient de construire de nouveaux réacteurs à Suzu avec l'appui de HEPCO. Le projet de construction de la centrale avait été au centre de la campagne électorale de 1993. Les partisans de l'énergie nucléaire semblaient en difficulté du fait de l'audience croissante du mouvement antinucléaire. Ils réussirent à s'attacher le soutien de l'administration municipale et même du service chargé de l'organisation des élections, et utilisèrent tous les moyens pour l'emporter. Le candidat partisan de la construction de la centrale, qui était alors le maire de la ville, fut donc élu, mais avec seulement 900 voix d'avance. Les citoyens de Suzu ayant contesté le résultat, la Cour suprême a tranché en leur faveur.

Dans la nouvelle élection, les partisans de la centrale ont évité toute mention du projet. Ils ont fait campagne pour la « stabilité dans l'administration de la ville ». Ils ont gagné la sympathie de ceux qui se sentaient désolés pour l'ancien maire invalidé. Ils l'ont cette fois emporté avec une marge de 1800 voix. Le lendemain, le service municipal organisateur des élec-

tions a été perquisitionné par la police et l'adjoint au maire a été arrêté pour infraction à la législation électorale. Abusant de sa position, il avait contacté l'équipe municipale pour soutenir la candidature de M. Kaizo. Les citoyens sont exaspérés par ces procédés au point de prononcer des phrases comme : « Quand serons-nous libérés de l'injustice ? ». Un journal a même cité la phrase : « Démissionnez le nouveau maire et son adjoint ! ».

Au cours de la campagne électorale, de nombreux organes de presse avaient commandé des sondages. D'après ceux-ci, l'opinion était hostile à la construction de la centrale. Il est clair que le résultat de l'élection ne reflète pas cette opinion. Même le nouveau maire l'a reconnu, puisqu'il a déclaré : « il est exact que la majorité de la population est hostile à la construction de la centrale, mais cette élection n'est pas un référendum local ». Il a admis qu'il examinerait cette question de plus près.

Cette élection montre la nécessité d'un référendum local. A Maki, les compagnies d'électricité, soutenues par le parti libéral-démocrate, le parti de la nouvelle frontière, etc., ont fait le maximum pour gagner le référendum local : invitations à venir visiter diverses centrales (prétexte à voyages bon marché et hôtels, séminaires d'études avec boissons alcoolisées et buffet garni, organisation de concerts et de talk shows, etc.). Dans une élection normale, ils auraient été inculpés d'entrave à la bonne marche des élections. Tout cela indique à quel point on prend au sérieux le mouvement antinucléaire.

Victoire à Maki : Les électeurs disent non au projet nucléaire

Le 4 août, la commune de Maki, préfecture de Niigata, a organisé le référendum annoncé depuis longtemps à propos du projet de centrale nucléaire de la société Tohoku Electric Power (TEPCO). On a assisté à une nette victoire du mouvement opposé à ce projet. Plus de 60 % de votes contre. Malgré un temps pluvieux, 88,29 % des 23 222 inscrits ont participé à cette consultation, ce qui montre l'attention accordée à cette question par la population. Le résultat est d'autant plus significatif que le lobby nucléaire avait utilisé des moyens considérables pour obtenir l'adhésion à leur projet (voir ci-dessus).

Même si les référendums n'ont pas valeur contraignante, ils exercent une grande influence sur les décisions. Le maire de Maki, Takaaki Sasaguchi, qui avait été élu pour sa position en faveur de la tenue d'un référendum, a déclaré qu'il avait l'intention de respecter le résultat. Cela signifie que la ville maintiendra son refus de vendre des terrains publics à TEPCO. Cette décision est d'importance puisque la compagnie a déjà acheté 97 % de la superficie dont elle a besoin pour commencer la construction. Les terrains publics sont situés au centre de la zone et il sera particulièrement difficile de construire un réacteur autour ! Ce projet d'un réacteur à eau bouillante (BWR) a été émis dès 1969, mais il s'est trouvé gelé depuis 1983 par suite des difficultés rencontrées par TEPCO dans l'acquisition des terrains.

Le référendum est assurément une victoire mais c'est aussi

le début d'une nouvelle lutte. Pour la première fois des populations locales ont pu dire non. Il faudrait que cette position soit entendue des membres du gouvernement. C'est exactement le genre de consultation locale que la proposition des trois gouverneurs conseille vivement au gouvernement de rechercher. Pourtant, le gouvernement a déclaré que le résultat du vote ne modifierait pas sa politique. Le ministre du commerce international et de l'industrie (MITI) et l'agence des ressources naturelles et de l'énergie, qui en dépend, affirment que la politique nucléaire doit se poursuivre puisqu'il s'agit d'une politique d'intérêt national, et doit prévaloir sur les intérêts locaux. Quelle que soit son opinion sur l'énergie nucléaire, cette position est indéfendable. Elle ignore ce principe qu'en démocratie ce sont les citoyens qui décident ce qu'est l'intérêt national, et non un gouvernement central qui ne rend aucun compte. Il incombe au gouvernement de laisser les citoyens prendre la décision, avec toutes les informations nécessaires pour adopter la meilleure solution possible.

En choisissant de rejeter le projet, les habitants de Maki ont servi au mieux les intérêts de la démocratie et du Japon. Le Japon a besoin de davantage de démocratie, pas de nouveaux réacteurs nucléaires.

Nuke Info Tokyo n°54

(1-59-14-302, Higashi-nakano, Nakano-ku, Tokyo 164, Japon)

L'AFFAIRE DE LA DIVISION ÉPIDÉMIOLOGIE D'EDF-GDF

Le Comité Stop Nogent-sur-Seine a toujours ancré sa position antinucléaire de la souci de la santé et de la sécurité de la population. Jusque dans les dernières années, la France s'était distinguée par une grande pauvreté dans les études épidémiologiques notamment dans le domaine du nucléaire. Il se trouve que EDF a mis sur pied une division épidémiologique en 1989 au sein de son Service Général de Médecine du Travail (SGMT), et que cette division a acquis, en quelques années, une certaine crédibilité dans le milieu scientifique international. Diverses mesures administratives prises depuis le début de cette année sont en train de la liquider.

Cette affaire quelque peu obscure résulte d'une accumulation de contentieux entre EDF et les deux personnes les plus actives dans ce service : le Pr Goldberg et le docteur Ellen Imbernon. Le premier, directeur de l'unité 88 de l'Inserm, a été invité au début de cette année à cesser ses fonctions de chef de la division épidémiologie (pour un poste de conseiller scientifique auprès du médecin chef du SGMT, qu'il a fini par abandonner en juillet) et la seconde, médecin du travail à EDF, chargée de mission à la division épidémiologie, a été purement et simplement licenciée le 21 août 1996 après diverses péripéties dont le document reproduit page 6 fournit un compte rendu étonnant (*Appel du comité de soutien à Ellen Imbernon*).

D'après ce que l'on sait, ce médecin a travaillé sur diverses études comme les effets cancérigènes éventuels des champs électromagnétiques, la situation sanitaire des salariés intermittents du nucléaire (son nom figure dans le rapport STED¹, sans mention de son appartenance à EDF, etc.).

De notre point de vue, la tentation est évidemment grande de soupçonner un rapport entre le traitement qu'a subi Ellen Imbernon et la nature de ses travaux. Un article du *Monde* daté du 1er août 1996 le laissait entendre sans s'étendre vraiment sur le sujet. Un projet de formation des médecins du travail à l'épidémiologie, basée sur une enquête réelle du suivi de la mortalité des salariés exposés aux rayonnements ionisants avait également suscité un refus du médecin en chef du SGMT, le Dr Henri Pons, le sujet ayant été jugé trop sensible². Un article de *Libération*³ fait allusion à des travaux sur l'amiante, mais on voit difficilement en quoi ce sujet poserait un problème spécifique à EDF.

Cette affaire n'est pas terminée puisque les prud'hommes auront à se prononcer sur ce licenciement illégal (cf. l'appel reproduit ci-contre), mais elle pose déjà la question du rôle de la médecine du travail et des limites qu'on lui assigne dans certaines conditions (le

comité de soutien à Ellen Imbernon a tenu une conférence de presse le 1er octobre 1996, qui laisse entendre que c'est tout le régime de la médecine du travail qui se trouve devant un précédent, nous y reviendrons dans notre prochain numéro).

Toujours d'après *Le Monde* du 1er août 1996, un courrier daté du 14 mai et adressé au docteur Ellen Imbernon, émanait de Pierre Haehnel, secrétaire général de l'ordre national des médecins : « Nous avons déjà eu à connaître du contrat conclu entre EDF et vous-même en 1988 lorsque vous avez pris vos fonctions de chargé de mission au sein du service d'épidémiologie dirigé alors par le Pr Goldberg. Cet établissement avait amendé votre contrat, sur notre demande, par un article 3 qui stipulait : « Le docteur Imbernon exercera ses fonctions en toute indépendance sur le plan de la technique médicale, conformément aux dispositions des articles 10 et 75 du code de déontologie. » Nous rappelions également à votre employeur la nécessité de respecter le secret médical (...). » Votre employeur doit vous donner les moyens de garder secrètes les informations médicales nominatives qui vous sont destinées ès qualités ou que vous communiquez. A cet égard, il convient de rappeler que le secret médical est opposable à toute autorité hiérarchique, médicale ou non. Il est garanti par la loi (article 226-13 du code pénal) et ne comporte pas d'exception vis-à-vis de l'employeur... (...). »

Dans le même organe de presse, figurait l'extrait d'une autre lettre de Pierre Haehnel, adressée cette fois au médecin chef du SGMT :

« Le conseil national de l'ordre dans sa première lettre, avait insisté sur la nécessité absolue de garantir l'indépendance technique de tout médecin. Il persiste bien sûr une tutelle administrative qui nous paraît dans le cas tout à fait normale. Dans le cadre de l'indépendance technique, il serait souhaitable que Mme le docteur Imbernon puisse terminer les enquêtes qu'elle a entreprises. Ceci dans un but d'efficacité et de méthodologie. »

Que rétorque EDF ? « Le secret médical ne s'applique pas en matière d'épidémiologie et de recherche. »²

Le cinquantenaire de la médecine du travail doit être fêté le 10 octobre 1996, et Ellen Imbernon est le premier médecin du travail à avoir été licencié à EDF...

¹ « Intermittents du nucléaire. Enquête STED », éd. Octarès, 1995

² *Le Monde*, 1er août 1996 : « La division épidémiologique de EDF-GDF est menacée de démantèlement... »

³ *Libération*, 3 septembre 1996 : « EDF remercie deux chercheurs : médecins du travail, ils enquêtaient sur l'amiante. Ils ont été licenciés »

COMITÉ DE SOUTIEN A ELLEN IMBERNON, MÉDECIN DU TRAVAIL, LICENCIÉE PAR EDF-GDF

Ellen Imbernon est médecin du travail depuis 14 ans à EDF-GDF dont 9 comme chargé de mission en épidémiologie au service général de médecine du travail (SGMT) où elle mène des études épidémiologiques sur la santé en rapport avec le travail au sein de l'entreprise.

Le bilan de son activité est éloquent :

- 17 publications scientifiques dans les grandes revues scientifiques, dont certaines aussi prestigieuses et exigeantes que l'American Journal of Epidemiology ;
- 24 rapports détaillés sur les conditions de travail et leurs effets sur la santé dont certains avec des coopérations internationales notamment avec Hydro-Québec et Ontario-Hydro sur les risques de cancer en relation avec les champs électromagnétiques, et dans le cadre d'une coopération européenne avec les entreprises d'électricité d'Italie et d'Espagne ;
- plus de 30 communications dans des congrès scientifiques et de médecine du travail ;
- une activité permanente de formation des médecins du travail et des personnels des services médicaux d'EDF-GDF aux techniques et aux analyses épidémiologiques, outils de base indispensables pour détecter les facteurs de risques professionnels et pour organiser des politiques de prévention.

Les travaux d'Ellen Imbernon sont non seulement reconnus par ses pairs mais aussi dans les milieux scientifiques. Fait unique : le SGMT passait jusqu'alors pour un modèle de ce qui peut être fait en épidémiologie pour suivre la santé des salariés en entreprise.

Seulement voilà, s'intéresser à la santé des salariés, c'est parfois soulever des questions et cela devient insupportable pour la direction d'EDF-GDF pour qui un médecin du travail doit être un cadre comme un autre soumis à la politique de communication de l'entreprise.

Or justement, la loi protège le médecin du travail, conseiller de l'employeur et des salariés, qui doit se référer uniquement à la déontologie médicale et dont le rôle est de toujours défendre la santé des salariés. Les travaux d'Ellen Imbernon n'ont été guidés que par cette seule éthique et à deux reprises le Conseil National de l'Ordre des Médecins lui a donné raison par des courriers sans ambiguïté.

La direction d'EDF-GDF a tout fait pour qu'Ellen Imbernon abandonne d'elle-même ses fonctions Depuis le début de l'année, elle aura tout subi :

- les brimades : suppression de ses moyens de travail, interdiction de participer à des congrès de médecine du travail où elle était inscrite, inventaire de son bureau sous contrôle d'huissier.
- les menaces de saisie des fichiers informatiques confidentiels malgré les mises au point de la CNIL qui a confirmé qu'elle était seule autorisée à assurer la sécurité des fichiers nominatifs des enquêtes épidémiolo-

giques qu'elle réalise ;

- la mise au placard avec injonction d'arrêter net ses travaux et recherches pour accomplir des missions sans rapport avec ses compétences ;
- le chantage avec une prime d'argent contre son départ volontaire ;
- l'injonction de faire des remplacements au pied levé, et toutes affaires cessantes, de confrères médecins du travail ;
- pour en finir avec une mise à pied sans solde signifiée fin juillet et se concluant par un licenciement définitif fin août, ceci au mépris du plus élémentaire respect du code du travail puisque le Comité d'Entreprise n'a pas été saisi pour accord alors que cette procédure est obligatoire en cas de licenciement d'un médecin du travail.

La direction d'EDF-GDF craignait probablement de devoir s'expliquer devant les représentants syndicaux des salariés.

Bilan : une vie professionnelle brisée, dix ans de travaux ruinés, une coopération jusqu'ici exemplaire entre la médecine du travail et les organismes de recherche anéantis.

C'est le prix que la direction d'EDF-GDF paye pour :

- aliéner l'indépendance de la médecine du travail
- dissuader les médecins du travail dans l'entreprise de participer à de travaux et des actions de recherche sur la santé au travail.

En ce sens « l'affaire Ellen Imbernon » prolonge toutes celles qui ont émaillé le dossier amiante et récemment celle des éthers de glycol. Le comble est de voir une entreprise publique, qui se targue d'être le champion du dialogue social, vouloir également imposer la loi du silence.

C'est pourquoi, pour notre collègue, et par-delà son cas, pour l'avenir de la médecine du travail, nous demandons solennellement à MM. Alphandéry et Gadonneix, Présidents d'EDF et de GDF de réintégrer Ellen Imbernon dans son emploi et dans la plénitude de ses missions de médecin du travail épidémiologiste à EDF-GDF.

Nous demandons aux autorités de tutelle et notamment au ministre de l'Industrie et au ministre du Travail d'intervenir, le cas échéant, auprès d'EDF-GDF.

C'est pourquoi également pour aider notre collègue et veiller à l'application de notre demande, nous constituons un comité de soutien pour prendre toute disposition afin d'alerter l'opinion.

Nous vous invitons à rejoindre le comité de soutien à Ellen Imbernon et à faire circuler cet appel autour de vous.

Premiers signataires : Dr C. Bertin, Dr A. Carré, Pr B. Cassou, S. Cordier, F. Desriaux, F. Derriennic, G. Doniol-Shaw, Pr M. Goldberg, Pr F. Grémy, Dr D. Huez, A. Leclerc, F. Lert, D. Luce, Dr J. Machefer, Pr D. Peneau-Fontbonne, Dr Y. Roquelaure, Dr N. Sandret, M.J. Saurel-Cubizolles, Dr A. Touranchet.

SUJETS SENSIBLES

L'industrie nucléaire, activité mortifère particulièrement développée, véhicule assez logiquement une image de danger extrême. L'instinct de survie collectif, même quand il semble ne plus s'exercer, laisse quelques traces dans le langage.

Malgré la théorie officielle de la maîtrise de la technique, l'angoisse est toujours là, qui rôde à peine masquée. Les travailleurs du nucléaire utilisent des expressions extrêmement révélatrices. Ainsi, les « intermittents » dans les centrales, chargés d'intervenir lors des arrêts pour maintenance, sont qualifiés de « viande à rem », ce qui rend compte du rôle que l'organisation du travail leur alloue généreusement. Mais les problèmes psychologiques « individuels », jusque pour les agents EDF, sont tout aussi délicats que les questions biologiques.

Divers articles parus en 1990, 1991 et 1992 mentionnaient une corrélation élémentaire entre conditions de travail et risque d'accident majeur « d'origine humaine » (puisqu'on vous dit que la technique est parfaite, c'est que l'homme doit être le maillon faible). On y voyait comment la culture de sûreté, par les contraintes qu'elle impose, est de nature à démotiver les agents et à augmenter les risques d'accident :

« Une épée de Damoclès plane au-dessus de nous en permanence. mais en même temps, on ne peut pas penser à chaque instant que la marmite peut exploser. En principe tous les cas de figure sont prévus ».

En principe seulement : *« ce qui est écrit concerne un accident pur... ce que je crains, c'est le cumul d'incidents qui conduit à une situation dégradée. Il faudrait alors gérer les incidents les uns après les autres et là, les responsabilités sont énormes »* (Le Monde, 9/10/1991).

« Plus on s'enfonce dans le ventre de la centrale, plus les battements de cœur s'accroissent. Comportements incontrôlables, rares sursauts de spontanéité dans le carcan réglementaire qui régit la planète production thermique ».

« contrôlé en amont, dicté pendant et vérifié ensuite, le travail ne se conjugue pas sur le mode de l'épanouissement personnel. Comme si aujourd'hui le grand risque technologique avait la

forme d'une main humaine, la direction de EDF a mis en place une organisation tellement rigide que l'initiative individuelle ne trouve plus sa place. On est attentif à la sûreté par réflexe. Il y a un désinvestissement. Lorsqu'elle est pratiquée aveuglément, la règle peut conduire à des situations au mieux rocambolesques, au pire dangereuses. ».

C'est la « confrontation aux risques naturels ou économiques qui est mal vécue. Le moindre geste maladroit peut avoir des répercussions énormes. A cela s'ajoutent des enjeux de sécurité mais aussi de sûreté. Avoir de telles responsabilités pèse lourd ».

(Libération 30/03/1992)

« Ainsi, la souffrance des agents des services travaux a-t-elle un rapport non seulement avec l'organisation du travail et ses difficultés internes mais une des incidences sur la sûreté dont ils sentent qu'actuellement elles ne sont pas contrôlées. Ce sont ces incidences qui contribuent à la gravité des atteintes enregistrées au cours de cette enquête sur le moral des agents et au-delà à leur santé » (Gazette nucléaire n°115-116, Rapport d'enquête de psychopathologie du travail réalisée par trois chercheurs du CNAM à la demande de la Sous-Unité Technique du Centre de Production Nucléaire de Chinon et de son CMSCT entre le 15 janvier et le 15 février 1992).

Les tensions provoquées par les conditions de travail ne semblent pas étrangers à certains actes de malveillance tel que celui commis en décembre 1995 à la centrale du Blayais (chlorure de sodium déversé dans un circuit secondaire, ce qui ne pouvait que provoquer un arrêt d'urgence). Il paraît que la gendarmerie a interrogé des personnels du site, mais les conclusions ne sont pas connues du public.

Toutes ces informations, difficiles à relier entre elles, donnent l'impression que EDF subit un délitement plus ou moins souterrain. La mécanique industrielle qu'elle amis sur pied peine à répondre à la fois aux exigences de santé et de sécurité les plus fondamentales et aux contraintes industrielles actuelles.

COORDINATION NATIONALE CONTRE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Les 4 départements retenus pour devenir d'éventuels Centres d'enfouissement de déchets radioactifs (Gard, Haute-Marne, Meuse, Vienne) ont lancé un appel à souscription en mai 1996, pour la réalisation d'un journal d'information *Droit de Regards*, indépendant de l'information officielle, gratuit et diffusé auprès des populations concernées.

Le premier numéro, tiré à 271 000 exemplaires est sorti et a été distribué à la mi-septembre sur 5 départements (25 000 dans le Gard, 40 000 dans la Vienne, 80 000 en

Haute-Marne, 80 000 en Meuse, 38 000 dans les Vosges, ainsi que 8 000 à Greenpeace), par voie professionnelle et par voie militante.

La somme nécessaire, 130 000 F, avait été réunie sans trop de difficulté et la Coordination nationale contre les l'enfouissement des déchets radioactifs envisage la réalisation d'un second numéro. Elle a besoin de votre soutien financier.

Renseignements complémentaires :

tél et fax : 03 29 45 45 55

(adresse : 3 chemin de Vaux-le-Comte, 55000 Bar-le-Duc)

TÉMOIGNAGES, DOSSIER TCHERNOBYL ÉDITÉ PAR GREENPEACE

Des témoignages accablants et réalistes des personnes ayant vécu la catastrophe de Tchernobyl et les évacuations des villages en zone contaminée. Des gens qui souffrent quotidiennement des conséquences de l'accident : exode, pauvreté, stress psychologique, mauvaise santé, mort des proches, tracas administratifs pour se faire soigner, absence ou faiblesse des allocations indemnitaires ou compensatoires. Tel est l'état de la situation des populations qui vivaient dans les villages et villes autour de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Aujourd'hui, il est particulièrement difficile de traiter la maladie : manque de moyens médicaux modernes (machines de détection, radiologique, cardiologique, etc.) Mais surtout, pénurie chronique des médicaments nécessaires au traitement des maladies radio-induites. Un désordre structurel de l'organisation médicale ukrainienne, une consommation des produits locaux contaminés. La santé de la population ukrainienne s'est détériorée de façon régulière depuis 1986. Ceci s'est traduit par une augmentation du taux de mortalité parallèlement à une baisse du taux de natalité, entraînant une diminution de la population. Les statistiques montrent clairement que les problèmes de santé sont nettement plus graves dans les territoires contaminés que dans les territoires non contaminés. Ces régions connaissent l'augmentation la plus importante de maladies cardiovasculaires, de troubles du système nerveux, de maladies du sang ainsi qu'une augmentation des cancers et des déficiences immunitaires. Les médecins d'Ukraine n'ignorent pas ces problèmes, mais n'ont tout simplement pas les moyens nécessaires pour les analyser plus en détail.

L'accident de Tchernobyl est un désastre complexe et sans précédent, unique dans l'histoire de l'humanité. La situation s'aggrave considérablement et une grande impuissance s'installe face à l'incurie de l'administration ukrainienne qui, de fait, ne peut plus gérer cette effroyable tragédie. Les lois changent tout le temps et les procédures d'évacuation sont retardées ou mal organisées. Les "responsables" sont incapables face à leur responsabilité, et les décisions qui sont prises sont mal appliquées.

Dix ans après la catastrophe, presque rien n'a été fait, malgré l'aide humanitaire en médicaments et en vivres.

La destruction de la société civile ukrainienne, la croyance et la dépendance envers une providentielle action de l'État, la démoralisation et le manque d'efficacité, tout ceci engendre une situation sociale désastreuse qui a un très grand impact sur le taux des maladies et leur évolution.

À propos des "liquidateurs" qui ont été chargés de la décontamination et donc plus exposés que tout autre aux radiations, citons un témoignage : « *ils (les hommes du gouvernement) ne peuvent pas tout nous prendre, ni les larmes de mes yeux, ni la souffrance de mon cœur. J'ai honte de notre pays, de notre Ukraine. Nous sommes de moins en moins de liquidateurs du désastre de Tchernobyl à être encore en vie. La médecine ne peut rien pour nous. Mais nous sommes humiliés et traités comme des mendiants.* »

(ce document a été également publié par la revue *Observez* (n° 26-27), 105 rue des Moines, 75017 Paris, (01) 40 25 47 28, 40 F, port compris, pour un exemplaire)

LE CADAVRE REMUE ENCORE ?

Le 16 septembre 1996, il a été constaté une « augmentation du niveau d'émission de neutrons » dans le sarcophage entourant le réacteur n°4 de Tchernobyl (celui qui a explosé en 1986). Le même incident aurait été observé quatre jours plus tôt (source de l'AFP : Alexandre Eltchichtchev, chef de brigade de Tchernobyl). Deux des douze compteurs placés à l'intérieur du sarcophage auraient enregistré cette hausse du taux d'émission des neutrons. La cause de ce phénomène est officiellement inconnue. On déclare même qu'il s'agit peut-être d'une erreur des appareils de mesure, due à l'humidité ! Mais ce pourrait aussi être un signe avant-coureur d'un incident plus grave (AFP 17/09/96).

L'augmentation aurait été de 25 % environ. Selon les autorités ukrainiennes, c'est l'indice qu'une réaction en chaîne s'est produite. Elles l'ont attribuée le 20 septembre à une augmentation de l'humidité dans le sarcophage, due à des eaux d'infiltration ou à une condensation entraînée par la baisse de la température. Dans une lettre adressée à l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) et publiée par celle-ci, le ministère ukrainien de l'Environnement et de la sûreté nucléaire indique que

le premier incident a entraîné un « doublement du taux de radioactivité à 1.863 Roentgen par heure et une augmentation du flux de neutrons pendant une heure. Le second a été marqué seulement par un accroissement du flux de neutrons pendant une heure et demie. » (AFP 20/09/96).

Une troisième hausse de radioactivité a été constatée le 19 septembre et on a appris que le phénomène se serait déjà produit en juin 1990 et en janvier 1996.

Lors d'une conférence de presse, Iouri Kostenko, ministre de l'Environnement ukrainien, a déclaré que ces incidents montraient qu'il ne suffirait pas de construire un second sarcophage. Les experts sont incapables de déterminer quelle quantité de combustible est demeurée à l'intérieur du sarcophage et comment il se comporte. I. Kostenko préconise l'extraction de ce combustible pour l'entreposer en sûreté.

Il est clair que le traitement de cette affaire est lié aux négociations entre l'Ukraine et le G7 sur le financement des travaux à entreprendre à Tchernobyl. C'est I. Kostenko qui est chargé de mener cette négociation pour l'Etat ukrainien.

QUELQUES RÉFLEXIONS au sujet d'un extrait cité dans la **Lettre d'information du Comité Stop-Nogent n° 71**, d'après un article de "The Economist" :

"La Grande Bretagne achète à la France 2000 mégawatts par jour... !"

Remarquons tout d'abord que le mégawatt par jour ne correspond à aucune grandeur physique.

Concernant les exportations d'électricité vers le Royaume Uni

En 1994 le Royaume Uni a importé de France 17,2 térawatt x heure d'électricité (17,2 milliards de kilowatt x heure [kwh]). L'année comportant 8760 heures, cette quantité d'énergie correspond à une puissance moyenne de 1960 mégawatts soit environ 2000 mégawatts. C'est de cela qu'il est question dans l'article mentionné.

Il faut préciser qu'un réacteur nucléaire ne fonctionne pas 8760 heures par an à pleine puissance. La disponibilité du parc nucléaire français a été de 68 % en 1994. Pour disposer d'une puissance moyenne annuelle de 1960 mégawatts il faut une puissance installée de 2880 mégawatts ce qui correspond à environ 3 réacteurs.

EDF et les exportations d'électricité

Le tableau donné dans la lettre d'information du Comité Stop-Nogent indique la part du nucléaire dans la production d'électricité pour différents pays. Pour l'Italie il est indiqué 0 %. Ceci n'est pas tout à fait correct : si l'Italie ne produit pas elle-même de l'électricité nucléaire, elle en **consomme** en important du courant de France.

En effet si l'on se réfère au *Mémento sur l'énergie* publié en 1995 par le C.E.A., en 1994 l'Italie a importé de France, pays exportateur d'électricité grâce à sa surcapacité nucléaire, une quantité d'énergie électrique de 17,35 térawatt x heure (17,35 milliards de kwh). Ceci correspond à une puissance nucléaire installée de 2910 mégawatts soit environ 3 réacteurs.

La France est exportatrice d'électricité parce que sa capacité de production électronucléaire est nettement supérieure à sa propre consommation.

En 1994 la France a exporté 63,4 térawatt x heure, soit 18,6 % de sa production électronucléaire. Le parc français comprend 54 réacteurs produisant de l'électricité (Superphénix ne peut pas être considéré comme un producteur d'électricité). **L'exportation d'électricité correspond donc au fonctionnement de 10 réacteurs français.** Les 4 réacteurs en construction permettront d'augmenter l'énergie électrique exportée...

En 1994, les exportations se répartissaient de la façon suivante (en térawatt x heure) :

Italie 17,35 ; Royaume Uni 17,2 ; Allemagne 14,8 ; Suisse 7,6 ; Belgique 3,45 ; Espagne 2,8 ; autres pays 0,2.

En fin de compte, avec la politique menée par EDF environ 20 % des déchets nucléaires qui doivent être stockés en France devraient être considérés comme des déchets étrangers !

L'arrêt des exportations d'électricité permettrait la mise à l'arrêt immédiate d'une dizaine de nos réacteurs et l'abandon de ceux actuellement en construction, sans que cela perturbe en quoi que ce soit l'alimentation en électricité dans l'hexagone.

Roger Belbéoch, juin 1996

IODE ET ACCIDENT NUCLÉAIRE

Depuis avril 1996, la politique officielle de gestion d'une catastrophe atomique en France a changé : les pastilles d'iode seront bientôt distribuées par avance à la population, au lieu que les services de protection civile soient chargés de les distribuer dans les premières heures de la situation d'accident. Nous ne savons toujours pas pourquoi cette orientation a changé, mais il est sûr que ce virage a été décidé en haut lieu, sans même en référer aux présidents de CLI, dont certains ont, à mots plus ou moins couverts, exprimé leur surprise. M. Ancellin, président de la CLI et maire de Nogent, a visiblement été près de perdre son sang-froid si l'on en juge à ses déclarations à la télévision régionale peu après l'annonce officielle :

« Je ne pense pas qu'il faille aller jusqu'à une distribution préventive. On est en train, là, de tout mélanger, euh... d'en rajouter à la psychose. C'est le dixième anniversaire de Tchernobyl, euh, bon... D'après les spécialistes, c'est quelque chose qui ne pourrait pas se passer en France, et on ferait mieux d'aider les ingénieurs et les techniciens des pays de l'est à surmonter leurs problèmes. Je pense que ce serait beaucoup plus utile. »

Il avait été annoncé que cette distribution aurait lieu dès cet autom-

ne, mais l'affaire prend déjà du retard, puisque M. Brangbourg, inspecteur de la salubrité publique à la DDASS, affirme que les « modalités pratiques de mise en œuvre d'une telle disposition » seront présentées avant la fin de l'année (*l'Echo Nogentais* n°33).

Réactions de Nogentais dans le même reportage :

Un jeune homme : *c'est bien, au moins, on s'intéresse un peu à nous, je dois dire...*

Une dame, la cinquantaine : *si d'après les médecins c'est vraiment efficace, moi je serai pour, parce que... qu'est-ce que vous voulez faire d'autre ?*

Un homme de soixante-cinq ans : *que pour moi, c'est de l'argent fichu en l'air, c'est tout, parce que le jour qu'on nous dira « faut les prendre », on sera mort.*

Un autre jeune homme : *j'en ai entendu parler, ça ne peut être que bien de toute façon, ça peut aider.*

L'homme de soixante-cinq ans : *dès l'instant qu'on nous le dise, qu'il faut qu'on mette ça dans les tiroirs et pis qu'on saura même plus où c'est, eh bien, j'aime mieux vous dire qu'on sera raide.*

SOMMAIRE

Éditorial	page 1
Lettre à la DSIN	pp 2/3
Mystérieux dysfonctionnement à Nogent	page 3
Vote et nucléaire au Japon	page 4
L'affaire de la « division épidémiologie » d'EDF	pp 5/6
Sujets sensibles	page 7
Droit de Regards sur les déchets	page 7
Tchernobyl	page 8
Courrier	page 9
Iode et accident nucléaire	page 9

La lettre d'information

du Comité Stop Nogent-sur-Seine

Directeur de publication : Dominique LÉONARD

CPPAP n°AS 71349 - Dépot légal : à parution

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Claude, Danielle, Dominique(s), Gilles, Guy, Henri, Nathalie

Abonnement : 1 an/4 n° : 50 F

Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.

Comité Stop Nogent-sur-Seine

c/o Nature & Progrès

49, rue Raspail

93100 MONTREUIL

☎ 01 42 93 96 25 (répondeur)

Adhésion : 50 F/an minimum.

Réunions les 1^{er} et 3^e jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP
46, rue de Vaugirard PARIS VI^e - RER Luxembourg

Un CD pour le CEDRA

Collectif contre l'Enfouissement
des Déchets Radioactifs (Haute-Marne)



« Les déchets nucléaires les plus dangereux sont entre les griffes d'une entreprise commerciale imposant à l'humanité un stockage souterrain pour quelques millions d'années... Ce disque est le témoignage de celles et de ceux qui, ensemble, sont bien décidés à ne pas subir. »

Ce compact-disc est vendu au profit du CEDRA au prix unitaire de 100 F (plus 20 F de port jusqu'à cinq unités) chèques à l'ordre du CEDRA, commande à adresser à : Association SOUND TRACK, 11 rue de la Liberté, 52000 Chaumont (tél. : 03 - 25 32 24 29)

ADHÉSION,
MODE
D'EMPLOI...



c/o Nature & Progrès 49, rue Raspail 93100 MONTREUIL

Bulletin
d'adhésion
& d'abonnement

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Adhésion: 50 F Abonnement à La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-SEINE
(1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité _____ F Don pour le contrôle de la radioactivité _____ F

Chèques à l'ordre de : Comité Stop Nogent-sur-Seine